MODALITÉS DE LIVRAISON DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE – ÉLECTIONS RÉGIONALES

l – <u>Adresse et horaires de livraison des bulletins de vote et des circulaires à destination des électeurs :</u>

RDSL La totalité des déclarations du candidat et des bulletins de vote sont à livrer à la société RDSL à l'adresse suivante :

Quai n°8

Les Pierres Plates

28 410 SAINT-LUBIN DE LA HAYE

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Pour le premier tour :

Les documents peuvent être livrés en semaine, de 7h00 à 17h00, et au plus tard le jeudi 27 mai 2021 à **12h00 (heure limite)**.

Pour le second tour :

Les documents peuvent être livrés en semaine de 7h00 à 17h00 et au plus tard le mercredi 23 juin 2021 à **9h30 (heure limite)**.

Avant toute livraison, le transporteur doit prendre contact avec la société RDSL auprès de :

Mme Chloé LÉONARDI – Tél : 02.37.82.27.16 – chloe.leonardi@rdsl.fr et herve.gonckel@rdsl.fr

II – Consignes pour le conditionnement en généra

Tous les documents doivent être conditionnés par type de document sur palette de 80 imes 120 cm.

- Poids maxi pour une palette Europe : 700 kg.
- Poids maxi pour une palette perdue : 450 kg.
- Hauteur maxi des palettes : 140 cm

Le conditionnement des documents doit être assuré par une protection parfaite, pour cela, respecter les indications suivantes :

- renfort d'angle ou container carton,
- fond de palette plein,
- couvercle rigide,
- film de protection de la palette afin d'assurer le maintien des documents lors du transport,
- cerclage adapté pour ne pas abîmer les documents.

De façon générale :

- un seul candidat par palette,
- éviter l'enchevêtrement des documents,
- éviter l'apparition des phénomènes de tuilage et de déformation des documents,
- ne pas mettre d'élastique, ni de lien, ni de conditionnement de paquet sous film,
- ne pas livrer de documents encartés, pliés.

Identifier chaque palette avec une étiquette suivant process suivant :

- adresse de livraison,
- nom de la préfecture,
- le nom du candidat,
- la nature : circulaires, bulletins de vote aux électeurs, bulletins de vote destinés aux mairies,
- le nombre de documents sur la palette,
- un exemplaire collé sous pochette visible sur deux côtés de la palette.

Conditionnement des bulletins de vote :

mairies ». un séparateur dans des cartons normés de 5 000 bulletins avec indication sur chaque carton de la mention « bulletins destinés aux S'agissant des bulletins de vote destinés aux mairies pour le jour du scrutin, ils devront être conditionnés par paquet de 500 séparés par

III - Bon de livraison

Chaque livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison détaillé :

- nombre de palettes,
- nature des documents,
- nombre de documents,
 nom du candidat.



PROTOCOLE SANITAIRE SPÉCIFIQUE PENDANT LA PÉRIODE DU 10 MAI AU 20 JUIN 2021 POUR LES VISITEURS

Au cours de la période du 10 mai au 20 juin 2021, nous allons travailler sur les dossiers des élections Départementales et Régionales.

Il a été décidé de renforcer les règles sanitaires au sein de l'entreprise pour faire face à une charge importante en production nécessitant le renforcement de nos effectifs en faisant appel à des intérimaires.

- * Port du masque obligatoire dans toute l'entreprise. Celui-ci doit être porté correctement en couvrant le nez et la bouche.
- * Se nettoyer régulièrement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. Des flacons de gel seront à disposition.
- * Les déplacements dans les ateliers doivent être limités au strict nécessaire en respectant la distanciation vis à vis des salariés, et obligatoirement accompagné d'un représentant de la société RDSL.
- * Des salles de réunions distinctives seront à disposition de chaque préfecture ou visiteur.
- * Nous vous demandons de limiter le nombre de personnes susceptibles d'intervenir sur le site RDSL.
- * Chaque visiteur devra au préalable prendre rendez-vous auprès de Monsieur Hervé GONCKEL, (herve.gonckel@rdsl.fr), Directeur marketing et clientèle, afin d'organiser et d'espacer les visites.

Il est impératif de respecter ces règles sanitaires strictement afin que chaque salarié puisse travailler en toute sécurité.

Le respect de tous conditionne la sécurité de chacun!

La Direction